

vos péchés ; et il en sera de même tous les ans à perpétuité pour tous ceux qui s'y présenteront dans les mêmes dispositions. Je souhaitais que cela durât huit jours ; mais je n'ai pu l'obtenir.» En entendant ce mot « à perpétuité, » les évêques s'émurent, et ils convinrent entre eux de réduire à dix ans la susdite Indulgence. Don Guido prit le premier la parole, mais il ne put s'empêcher de prononcer « à perpétuité. » La même chose arriva aux six autres prélats, qui reconnurent à ce trait la miséricordieuse volonté de Dieu (1).

Tel est l'histoire de cette célèbre Indulgence de la Portioncule, que les peuples ont nommée le grand Pardon d'Assise. Comment la révoquer en doute, lorsqu'elle est affirmée par un saint tel que François, par des témoins intègres comme le Frère Masséo de Marignan, par des historiens aussi consciencieux, aussi éclairés que Bernard de Besse et saint Antonin, archevêque de Florence ? Et ne peut-on pas dire, avec ce dernier, que les sacrés stigmates, imprimés un peu plus tard sur la chair du Bienheureux, sont comme une bulle du Pontife éternel, qui autorise et l'Ordre de la Pénitence et le grand Pardon d'Assise ?

Faut-il joindre à tant de témoignages celui d'un vieillard, contemporain de saint François, et dont le vénérable Jean de l'Alverne raconte ainsi la déposition : « L'an 1309, un vieillard plus que centenaire, des environs de Pérouse, et servant tertiaire, avait fait près d'une lieue à pied, pour se rendre à la Portioncule et gagner l'indulgence du 2 août. » Jean de l'Alverne, son confesseur, ne put s'empêcher de louer un si beau zèle dans un âge si avancé. « Mon Père, répondit le vieillard, si mes jambes me refusaient leur service, je viendrais à dos de mulet, plutôt que de perdre le profit d'un si beau jour.—Et pourquoi ?—Parce que pour moi, c'est un souvenir sacré. J'étais présent, lorsque saint François, se rendant à Pérouse, vint selon sa coutume nous demander l'hospitalité. Il nous dit qu'il allait prier le pape de confirmer l'indulgence qu'il avait obtenue d'en haut. Depuis ce temps-là, je n'ai pas manqué une seule année de descendre ici au jour du grand Pardon. »—(A continuer.)

(1) Bernard de Besse ; Barthélemy de Pise ; saint Antonin ; Conrod, évêque d'Assise, etc.